

Bulletin archéologique du
Comité des travaux historiques
et scientifiques

Comité des travaux historiques et scientifiques (France). Auteur du texte. Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1970.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

L'ENCEINTE

DU *CASTRUM SANCTI MARTINI* (TOURS)

PAR CHARLES LELONG

On connaissait depuis longtemps le tracé de l'enceinte fortifiée du bourg de Saint-Martin. En 1873 le Dr Giraudet l'avait remarquablement restitué à partir d'anciens plans de la ville et des vestiges qui subsistaient encore à cette époque ⁽¹⁾ (fig. 1). Depuis, les destructions provoquées par la deuxième guerre mondiale et les travaux de reconstruction qui s'ensuivirent ont permis l'étude très précise d'une importante fraction de la face orientale du *castrum* ⁽²⁾ et suscité un regain d'intérêt chez les archéologues locaux; leurs enquêtes ont localisé d'autres éléments du rempart, soit en surface, soit dans les caves de certains immeubles ⁽³⁾, de telle sorte qu'une description relativement détaillée peut en être proposée (fig. 2).

DESCRIPTION.

En plan, l'enceinte avait la forme d'un quadrilatère irrégulier, mais « orienté », d'environ 210 m de côté au nord et à l'est, 250 m au sud et à l'ouest. Avec ses tours rondes et ses portes ouvertes aux quatre points cardinaux elle s'apparente de très près à l'enceinte gallo-romaine de la Cité et suggère des rapprochements avec le camp légionnaire.

⁽¹⁾ *Histoire de la ville de Tours*, t. I, Tours, 1873.

⁽²⁾ H. Auvray, dans *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. 28, 1941; J. E. Weelen, *Sur une fenêtre préromane de l'enceinte de Châteauneuf*, *ibid.*, t. 18, p. 341 et suiv.; de même : *Notre vieux Tours*, Tours, 1943, p. 69-75. — Le meilleur compte rendu est resté inédit, ronéotypé à 10 exemplaires dont l'un est conservé à la bibliothèque de la Société archéologique de Touraine et un autre aux Archives départementales d'Indre-et-Loire; elle est l'œuvre de R. Baldet et J. Massiet du Biest et porte le titre : *La face est de l'enceinte de la Martinopole à Tours*. Outre ses propres observations, J. Massiet du Biest a tenu compte des plans levés par R. Baldet,

des clichés et notes d'H. Auvray, de la collection de dessins et photographies rassemblés par R. Lehoux, en particulier des croquis de Malécot, relatifs aux tours n^{os} 1 et 2, enfin de photographies de Coupel. Disons aussi que tout fut tenté mais en vain pour conserver la vue de la face orientale de l'enceinte; il n'en subsiste que la tour n^o 3.

⁽³⁾ Observations consignées dans R. Ranjard, *La Touraine archéologique*, Tours, 1949; et R. Vivier et E. Millet, *Promenades dans Tours*, Tours, 1943. La tour du n^o 59, rue Néricault-Destouches, est trop restaurée; au n^o 7 rue des Bons-Enfants, dans la cave, on aperçoit la courtine et son mortier rouge; autres vestiges au n^o 55 rue Néricault-Destouches.

La courtine était une énorme muraille épaisse de 2 m environ, parementée en petit appareil irrégulier avec enduit rouge alvéolé. « La tête blanche des petits moellons, bien plus irréguliers que le petit appareil pyramidal des gallo-romains, disparaissait presque devant l'abondance du ciment rose ou rougeâtre... Dans tous les déblaiements que nous vîmes exécuter de 1947 à 1949 la muraille rougeâtre apparaissait sans cesse soit en surface, soit par dessous les caves et les celliers à trois ou quatre mètres de profondeur » (Massiet du Biest). Elle descendait jusqu'à 5,10 m sous le niveau du sol actuel ⁽⁴⁾ et reposait sur des libages en pierre de taille grossière ⁽⁵⁾. En certains points les vestiges conservés à l'air libre montaient jusqu'à plus de six mètres de hauteur, soit au total onze mètres environ au-dessus d'un niveau de base vers la cote 47 m — c'est-à-dire 2 m au-dessous du sol de la basilique romane ⁽⁶⁾.

Des tours rondes flanquaient la courtine à distance irrégulière (environ 40 m l'une de l'autre). Divisées en étages et voûtées au XIII^e ou au XV^e siècle ⁽⁷⁾ elles avaient conservé leurs murs de haute époque. Celle de l'angle sud-est (n^o 1) mesurait 5,35 m de diamètre intérieur; ses murs, parementés en petit appareil, avaient 1,70 m d'épaisseur (fig. 3). Le fond se situait vers la cote 47,80 m. Par un couloir voûté on accédait à une cave, inexplorée, située à l'intérieur de l'enceinte, et un autre débouchait dans l'étage inférieur d'un ouvrage annexe flanquant la tour, que l'on décrira plus loin ⁽⁸⁾.

La tour n^o 2 se dressait à 45 m environ au nord de la précédente. Elle aussi était à peine engagée dans la courtine. Son diamètre intérieur était plus faible (4,25 m) mais les murs gardaient même structure et même épaisseur (1,60 m); ils furent reconnus jusqu'à la cote de 47 m. H. Auvray a noté sous le petit appareil « une base grossière et plus large, à laquelle succédaient dans les douves des pierres de taille de moyen appareil » (fig. 4).

La tour n^o 3, à 46 m au nord, n'était pas arasée au niveau du sol comme les précédentes. Elle a été partiellement conservée mais fortement restaurée (fig. 5). Son diamètre est de 4,48 m dans le sous-sol, de 4,70 m à l'étage. Ses murs, eux aussi parementés en petit appareil et épais de 1,40 m, présentent la particularité d'avoir été démaigris de façon à obtenir une tour de forme grossièrement quadrangulaire. La face ouest, aplaniée, est percée d'une baie en plein cintre dont les claveaux sont séparés par des briques groupées par trois selon une mode bien attestée au XI^e siècle dans nos régions ⁽⁹⁾.

Quant à la quatrième tour, à 41 m, au nord, elle n'est connue que par d'anciens plans; située pour moitié sous la rue des Halles elle n'a jamais été explorée.

⁽⁴⁾ Dans le couloir et les caves attenants à la tour n^o 2, 14 rue Baleschoux, ancien bureau de bienfaisance; jusqu'à 3,80 m dans la cave située au nord de la tour n^o 1.

⁽⁵⁾ Dans la même cave.

⁽⁶⁾ Dans un pignon conservé au nord de la tour n^o 1 où la maçonnerie de petit appareil était englobée dans un mur de moyen appareil de grande hauteur (8 m); cette reprise présentait « des arcades aveugles en plein cintre et de très petit rayon ». On a retrouvé des vestiges de cet édifice imposant et énigmatique à 20 m à l'ouest et à 10 m de hauteur. La courtine était visible aussi aux numéros 10 et 12 de la rue Baleschoux sur une hauteur de 6,55 m, dont

2,20 m enterrés, dans les restes d'une maison du XII^e siècle remaniée au XV^e siècle.

⁽⁷⁾ Tour n^o 1, étage inférieur : « voûte du XIII^e siècle à nervures grossièrement piriformes larges et surbaissées et clé de feuillage ». Tour n^o 2 : « voûte gothique à nervures polygonales, avec petite clé en disque »; les murs de côté étaient décorés sur enduit de lignes ocre dessinant un grand appareil avec trèfles. Tour n^o 3 : voûte de style angevin.

⁽⁸⁾ Ouvrage qualifié de « fragment principal » par les observateurs.

⁽⁹⁾ Dr Lesueur, *Saint-Martin d'Angers, La Couture, Saint-Philibert et les autres églises à éléments de brique dans la région de la Loire*, dans *Bulletin monumental*, 1961, p. 211-245.

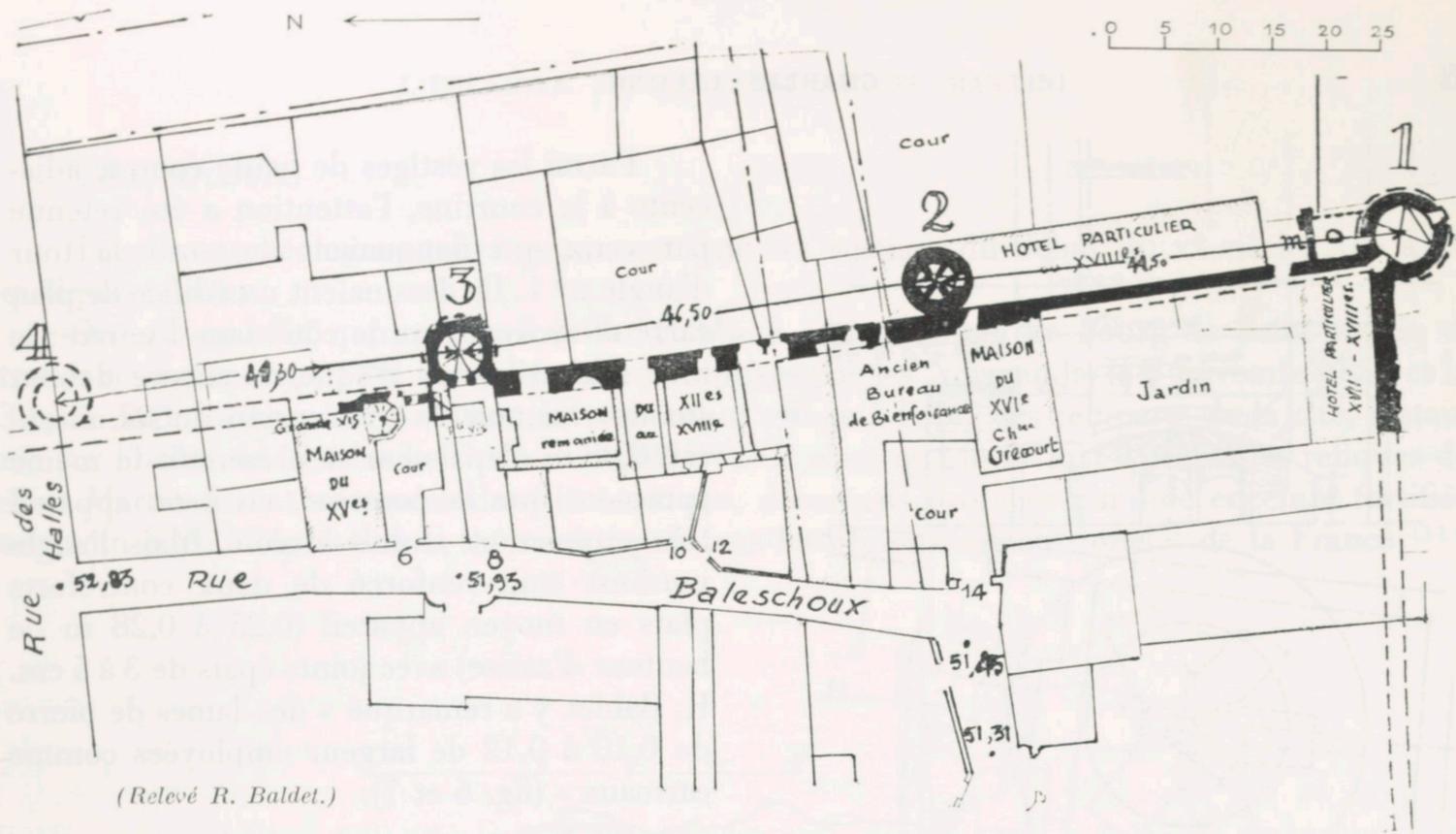


FIG. 2. — Châteauneuf, plan d'une partie de l'enceinte (face est), visible en 1940-1941.

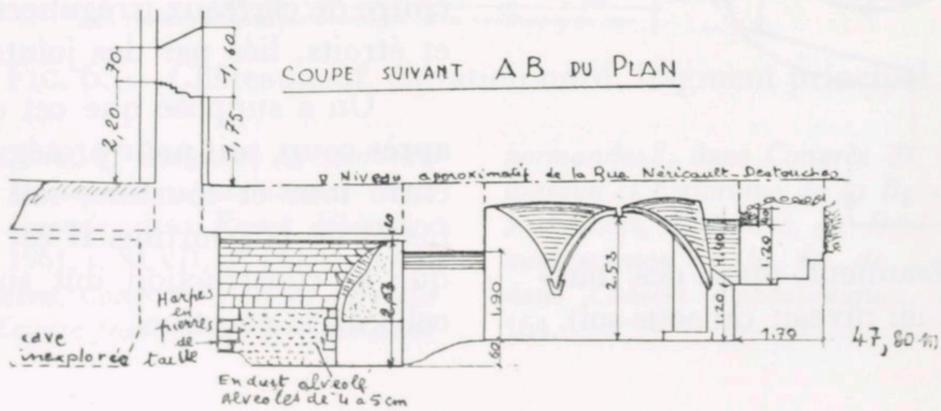
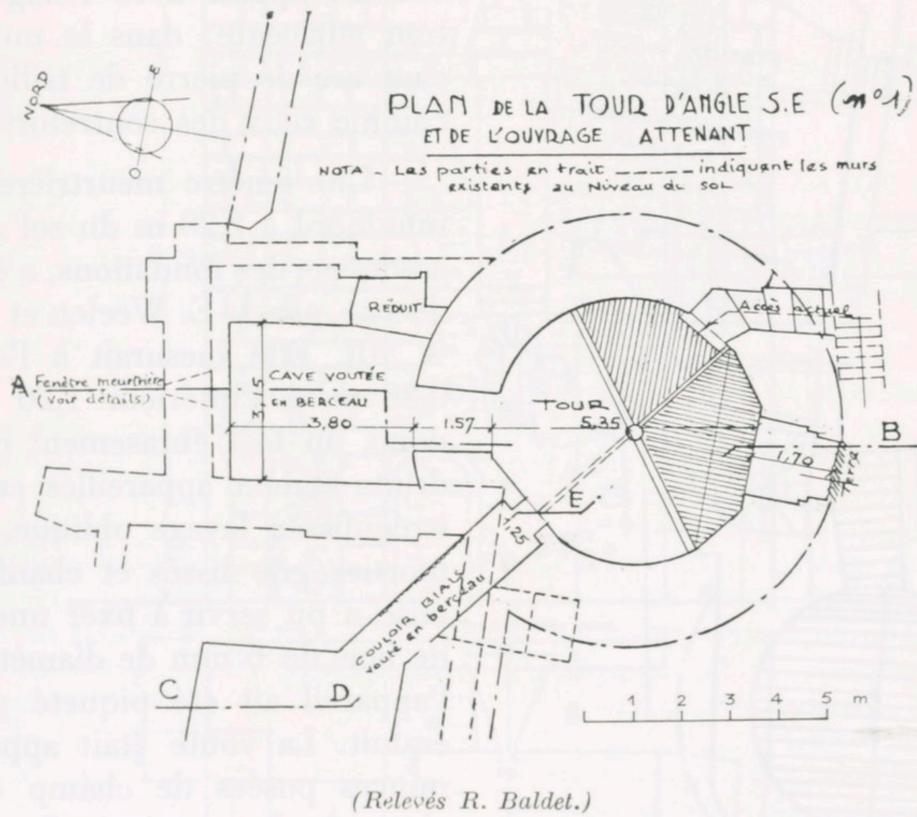


FIG. 3. — Châteauneuf, plan de la tour d'angle S.-E. (n° 1) et de l'ouvrage attenant; coupe suivant AB du plan.

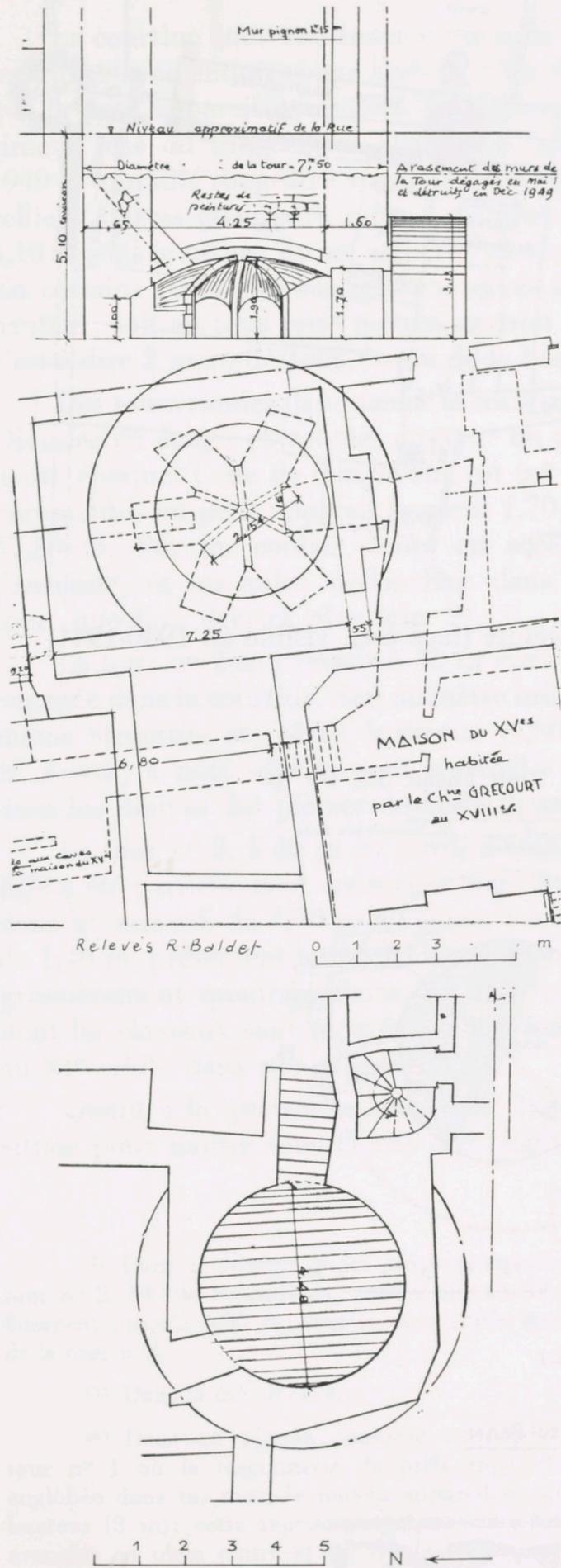


FIG. 4 et 5. — Châteauneuf, plans des tours n^{os} 2 et 3 (celle-ci au niveau du sous-sol).

Parmi les vestiges de haute époque adjacents à la courtine, l'attention a été retenue par ceux qui flanquaient au nord la tour d'angle n^o 1. Ils dessinaient un édifice de plan carré d'environ 4 m de côté dans l'œuvre; le mur faisant retour d'équerre, encore debout sur une hauteur de 8 m à partir du sol, mesurait 0,88 m d'épaisseur et présentait le même parement que la courtine, en petit appareil très grossier et enduit alvéolé. Mais l'angle nord-est était renforcé de deux contreforts plats en moyen appareil (0,25 à 0,28 m de hauteur d'assise) avec joints épais de 3 à 5 cm. R. Baldet y a remarqué « des lames de pierre de 0,10 à 0,12 de largeur employées comme carreaux » (fig. 6 et 7).

Au-dessous du sol actuel existait une salle (3,80 × 3,15 m) voûtée en berceau, communiquant avec l'étage inférieur de la tour adjacente; dans le mur est, on a noté « un arc de pierre de taille aux joints épais comme ceux des contreforts ».

Une fenêtre meurtrière, ouverte dans le mur nord à 2,20 m du sol actuel, soit à 6 m au-dessus des fondations, a été soigneusement décrite par J. E. Weelen et R. Baldet (fig. 8, 9, 10). Elle mesurait à l'extérieur 0,70 × 0,20 m, à l'intérieur 1,20 × 0,85 m avec, donc, un fort ébrasement intérieur. Les piédroits étaient appareillés en moyen appareil irrégulier à layage oblique, à gros joints de mortier gris lissés et chanfreinés. Une mortaise a pu servir à fixer une barre de fer ou de bois de 6 mm de diamètre. Il semble que l'appareil ait été piqueté pour recevoir un enduit. La voûte était appareillée en lames minces posées de champ et les arcs plein cintre de claveaux irréguliers, la plupart longs et étroits, liés par des joints énormes.

On a supposé que cet ouvrage fut édifié après coup, soit pour protéger l'angle rentrant entre tour et courtine, soit pour balayer les fossés de la courtine. Il est clair en tout cas que sa construction dut suivre d'assez près celle de la courtine.

CHRONOLOGIE.

Tous les archéologues tourangeaux ont daté ces vestiges du début du x^e siècle, non sans quelques raisons.

On sait en effet qu'une enceinte fut établie à cette époque. Le bourg de Saint-Martin et toutes ses églises ayant été incendiés à deux reprises par les Normands, le 8 novembre 853 et le 30 juin 903, les chanoines avaient dû rechercher refuge à l'abri des remparts de la cité, restaurée sur l'ordre de Charles le Chauve en 869⁽¹⁰⁾. Ce n'est que le 12 mai 919 que les reliques de saint Martin furent ramenées dans la basilique, désormais protégée par une enceinte fortifiée selon un parti adopté vers la même époque dans les régions septentrionales de la France⁽¹¹⁾.

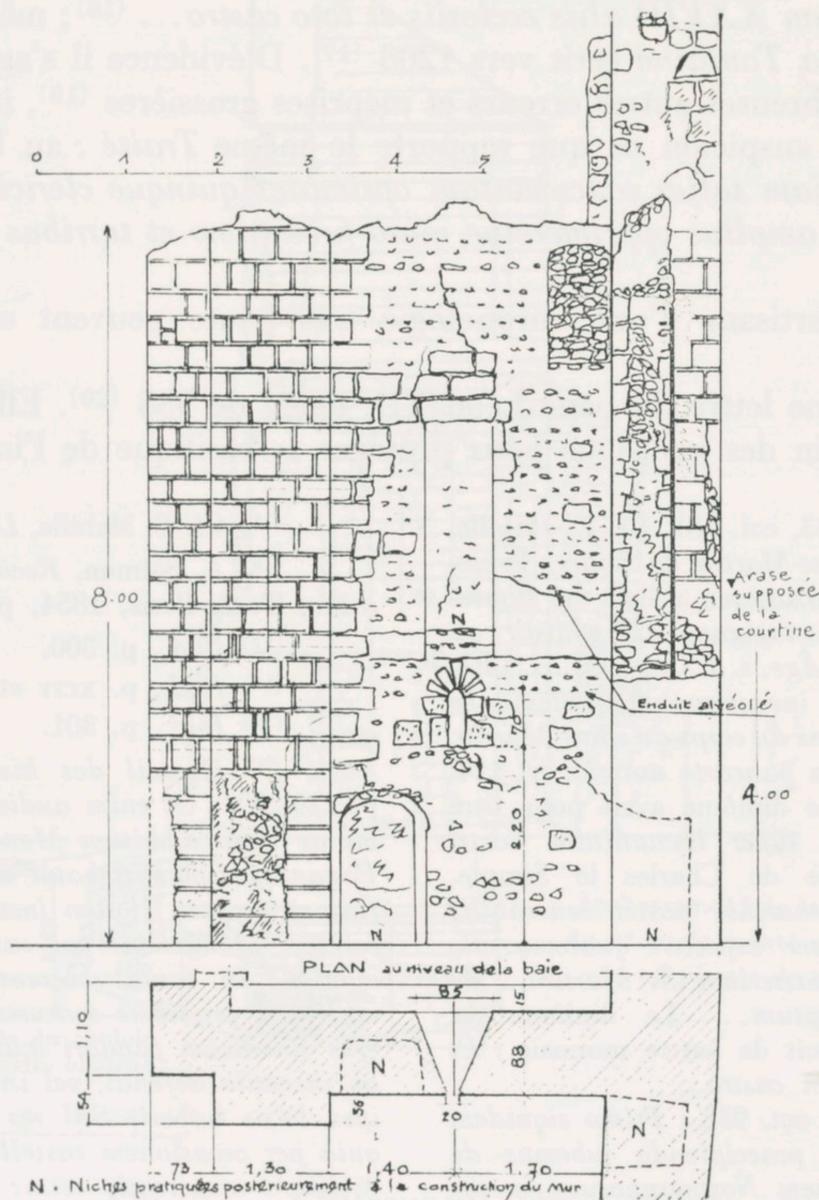


FIG. 6. — Châteauneuf, élévation nord, fragment principal.

⁽¹⁰⁾ En dernier lieu, P. Gasnault, *Le tombeau de saint Martin et les invasions normandes dans l'histoire et dans la légende*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1961, t. XLVII, n° 144, p. 51-66.

⁽¹¹⁾ F. Vercauteren, *Comment s'est-on défendu au IX^e siècle dans l'Empire franc contre les invasions*

normandes?, dans *Congrès de la Fédération archéologique et historique de la Belgique*, Bruxelles, 1935. J. Hubert, *L'abbaye de Déols et les constructions monastiques de la fin de l'époque carolingienne*, dans *Cahiers archéologiques*, t. IX, 1957, p. 155-164.

De nombreux documents attestent ces travaux. Une lettre d'Alphonse, roi de Galice, datée de 906, fait état du projet des chanoines : *domum Dei restaurare, ejusque atria munire...*, et de leur désir de se procurer des ressources en lui vendant une couronne d'or ⁽¹²⁾.

Un diplôme de Charles le Simple du 1^{er} décembre 918 mentionne le *castrum Sancti Martini* ⁽¹³⁾; un autre, du roi Louis IV (28 octobre 938), rappelle que le *castrum* fut édifié *ob infestationem Nortmannorum* et que l'autorisation royale fut accordée à l'abbé Robert ⁽¹⁴⁾. Dès 915, les chartes comportent l'indication *in monasterio Sancti Martini atque rudi ipsius castello; in castro Sancti Martini in basilica* (26 mars 931); *in castello Sancti Martini* (14 septembre 937), etc. ⁽¹⁵⁾.

Les chroniques tourangelles sont plus suspectes. Rapportant l'incendie de 903, l'auteur de *La Grande Chronique de Touraine* (rédigée au XIII^e siècle) écrit : *accensa est ecclesia Beati Martini Turonensis cum XXVIII aliis ecclesiis et toto castro...* ⁽¹⁶⁾; même expression dans le *Traité de l'éloge de la Touraine* écrit vers 1208 ⁽¹⁷⁾. D'évidence il s'agit là d'anachronismes qui, ajoutés à de nombreuses autres erreurs et méprises grossières ⁽¹⁸⁾, invitent à n'enregistrer qu'avec beaucoup de suspicion ce que rapporte le même *Traité* : au lendemain de la catastrophe de 903 *ecclesiam toties concrematam optimates quinque clerici et burgenses raedificaverunt, et ne leviter amplius opprimeretur, muro firmissimo et turribus firmis et munitissimis inserunt* ⁽¹⁹⁾.

Cependant les partisans d'une chronologie très haute peuvent encore invoquer deux autres documents.

Le premier est une lettre du pape Léon VII, datée de 938 ⁽²⁰⁾. Elle rappelle qu'un mur fut édifié au lendemain des invasions pour protéger la basilique de l'incendie et pour éviter

⁽¹²⁾ *Patr. lat.*, t. 133, col. 731. Cf. E. Mabille, *La pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, Tours-Paris, 1886, n° 114. F. Vercauteren a émis des doutes sur son authenticité (*Les insignes du pouvoir au Moyen Âge*, dans *Moyen Âge*, t. LXV, 1959, p. 146).

⁽¹³⁾ E. Mabille, *Les invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin*, Paris, 1869, p. 43; *Id.*, *La pancarte noire...*, n° 124. Dans la *Pancarte noire* ce diplôme avait pour titre *Privilegium Caroli stulti super immunitate Castri novi Turonensis*. Diplôme de Charles le Simple, 1^{er} déc. 918 : *Comes et marchio noster venerabilis Rotbertus, studuit humiliter expectere quatenus de castro quod est circa monasterium S. Martini... de quo ipse habetur praeceptum...* Le diplôme du 27 juin 919 accorde le droit de battre monnaie : *Et ut eidem sancto in eodem castro...*

⁽¹⁴⁾ Diplôme du 28 oct. 938 : *Primo siquidem monemus omnium atque praecipiendo jubemus de castro quod ob infestationem Nortmannorum, in circuitu jamdicae basilicae obtentu atque juvamine Roberti quondam venerabilis illius loci abbatis, genitorisque saepedicti Hugonis et postae quamplurimum gloriose aedificatum est, ne quispiam praeter abbatem, necnon decanum coeterosque canonicos ejusdem coenobii unquam ab hac die aliquam deinceps de quacumque re in praelibato castro sive in circuitu ipsius et usque ad fluvium Ligeris, in hoc tantum quod juris S. Martini esse videtur abeat exercendi potestatem.*

⁽¹⁵⁾ Cf. E. Mabille, *La pancarte noire*.

⁽¹⁶⁾ A. Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, Tours-Paris, 1854, p. 107.

⁽¹⁷⁾ *Ibid.*, p. 300.

⁽¹⁸⁾ *Ibid.*, p. xciv et suiv.

⁽¹⁹⁾ *Ibid.*, p. 301.

⁽²⁰⁾ *Recueil des historiens de France*, t. IX, p. 219-220 : *Ut enim audivimus, nulli umquam faeminae intra ambitum Monasterii etiam sub tempore Paganorum permittebatur accessus. Cum vero necesse fuit ut propter illorum incursionem in civitate collocaretur, plangebant sui cultores quia non valebant eum sic in tanta reverentia ut olim venerari nec mulierum prohibere concursus: ob quod etiam juxta ejus Basilicam fundari murum studuistis, ut ita vel ab incendio defendi, vel in pristina honestate posset ipse locus haberi. Sed res in contrarium versa est, quia per occasionem castelli mulieribus & impudens & libera conversatio est...: cum tamen hoc nil aliud facit, nisi sola negligentia & tepor servitorum ejus... Itaque imprimis obsecramus in Domino ut tu Abbas excellentissimus Hugo & ipsius Coenobii Praepositi curam summopere adhibeatis, quatinus per totum veteris muri ambitum usque ad viam quae juxta latus Basilicae aquilonare vergit, nulla postquam hanc Epistolam videritis, faemina licentiam habeat commorandi, sed nec intrandi quidem, nisi solius causa crationis.*

l'intrusion scandaleuse des femmes. Le pape ordonne qu'à l'avenir les femmes ne puissent franchir les limites du cloître, à savoir « le vieux mur de l'enceinte jusqu'à la rue qui tourne sur le flanc nord de la basilique » (21).

Ce texte semble avoir inspiré l'auteur du prétendu sermon d'Odon rédigé au x^e siècle (22). Il y est question d'un incendie (celui de 903 plutôt que celui de 997), suivi de la construction d'un solide rempart (*muris cum ingenti studio compactis, septa monasterii communistis... ne sancta domus ultra posset ab hostibus laedi...*) qui, cependant, n'a pu empêcher une nouvelle catastrophe.

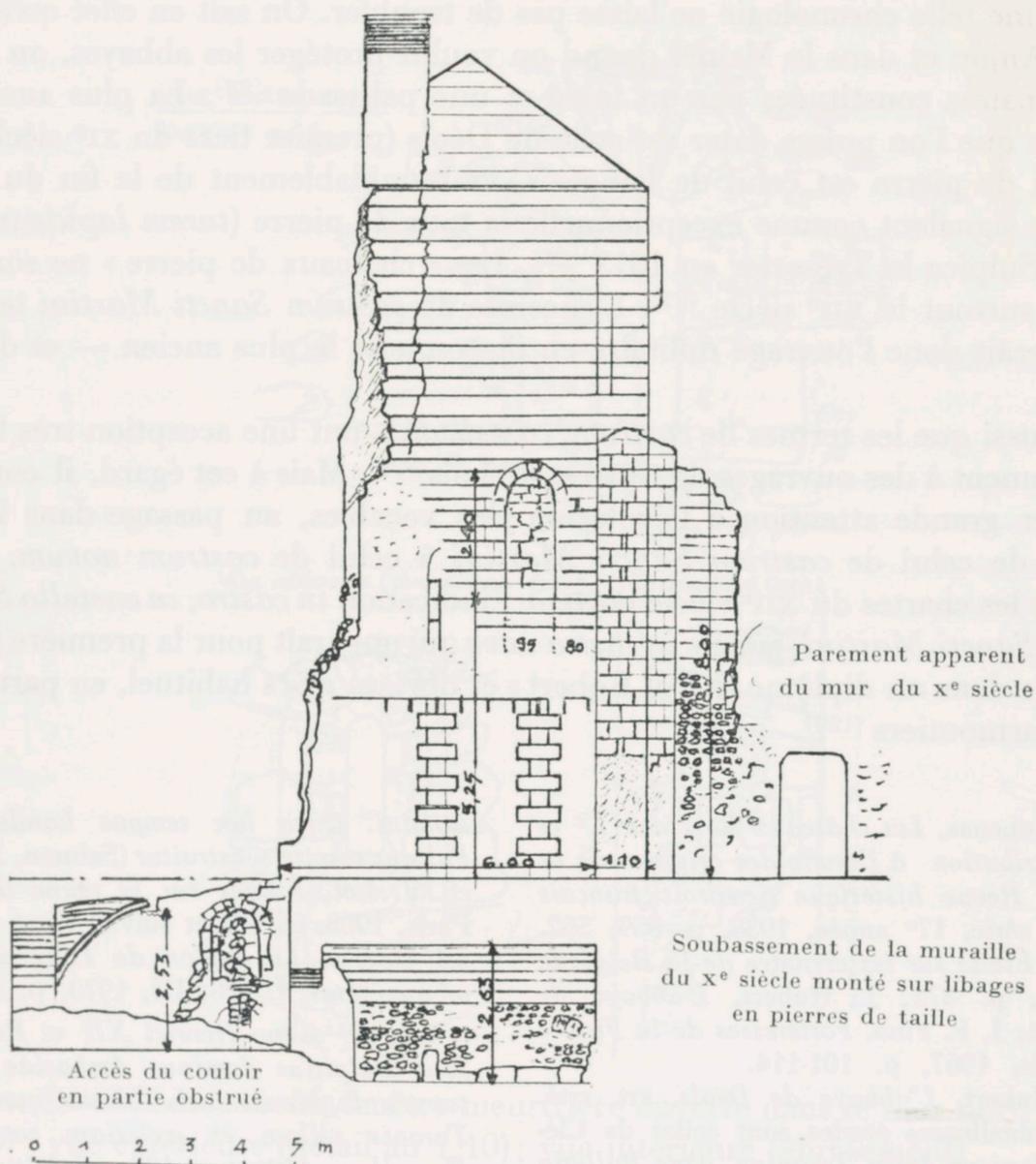


FIG. 7. — Château-neuf, élévation est.

(21) Il s'agit sans nul doute de l'ancienne rue de la Harpe, aujourd'hui rue de la Scellerie; au xviii^e siècle elle marquait encore la limite du cloître au nord.

(22) *Patr. lat.*, t. 133, col. 736. *Nam post illam pridianam succensionem, muris cum ingenti*

studio compactis septa monasterii communistis, hoc nimirum praecavere volentes, ne sancta domus ultra posset ab hostibus laedi... Sed nunc ita negligitur tanquam si murus ille non ad hostium repulsionem sed ad excludendam loci reverentiam esset erectus. Nec valuit isdem murus ignem prohibere.

On pourrait faire valoir aussi qu'aucun texte ne relate une reconstruction de l'enceinte, alors qu'une entreprise de cette envergure aurait dû frapper les esprits. Il serait légitime encore de douter que les chanoines, ayant sous les yeux les puissants remparts de la cité, remparts dont cependant ils avaient mesuré la fragilité lors de l'assaut de 903, se soient contentés de retranchements de fortune. Enfin, on pourrait invoquer la présence des baies à cintres imbriqués dans les parties reprises de la tour n° 3 et dans l'avant-corps, jugé plus tardif, de la tour n° 1; même si on les date du XI^e siècle avancé, elles impliquent nécessairement une date plus haute pour la construction de l'enceinte.

Faut-il pour autant repousser cette date jusqu'au début du X^e siècle?

À priori une telle chronologie ne laisse pas de troubler. On sait en effet qu'à cette époque, en Berry, en Anjou et dans le Maine, quand on voulut protéger les abbayes, on s'en tint à des défenses sommaires constituées par un fossé et une palissade⁽²³⁾. La plus ancienne enceinte de maçonnerie que l'on puisse dater est celle de Déols (premier tiers du XI^e siècle)⁽²⁴⁾; le plus ancien donjon de pierre est celui de Langeais, vraisemblablement de la fin du X^e siècle⁽²⁵⁾; les chroniques signalent comme exceptionnelle la tour de pierre (*turrem lapideam*) construite à Amboise par Sulpice le Trésorier en 1013⁽²⁶⁾. Les « châteaux de pierre » ne sont attestés que pour le XI^e et surtout le XII^e siècle⁽²⁷⁾. L'enceinte du *castrum Sancti Martini* telle que nous la connaissons serait donc l'ouvrage militaire en maçonnerie le plus ancien — et de loin, de trop loin !

On sait aussi que les termes de *castrum*, *castellum*... ont une acception très large et s'appliquent couramment à des ouvrages de terre et de bois⁽²⁸⁾. Mais à cet égard, il convient, semble-t-il, d'accorder grande attention à l'évolution des vocables, au passage dans la terminologie diplomatique de celui de *castrum Sancti Martini* à celui de *castrum novum*. P. Gasnault a constaté que « les chartes du XII^e siècle portent l'indication *in castro*, *in castello Sancti Martini*, *in rudi castro Sancti Martini*, jamais *in castro novo* qui apparaît pour la première fois à l'extrême fin du X^e siècle dans un diplôme du roi Robert » et devient alors habituel, en particulier dans les chartes de Marmoutiers⁽²⁹⁾.

⁽²³⁾ R. Aubenas, *Les châteaux forts des X^e et XI^e siècles, contribution à l'étude des origines de la féodalité*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, 4^e série, 17^e année, 1938, p. 559, 562. F. Vercauteren, *Étude sur les civitates de la Belgique seconde*, (1929), p. 372. J. Hubert, *L'abbaye de Déols...*, art. cité; J. F. Fino, *Forteresses de la France médiévale*, Paris, 1967, p. 101-114.

⁽²⁴⁾ J. Hubert, *L'abbaye de Déols*, art. cité.

⁽²⁵⁾ Les meilleures études sont celles de Clérambault, *Les donjons de la Touraine*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XV, 1905; A. Blanchet, *Fouilles exécutées au donjon de Foulques Nerra à Langeais*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, juillet 1930 et *Bulletin monumental*, 1931, p. 75; D^r Lesueur, *Le château de Langeais*, dans *Congrès archéologique, Tours, 1948*. J. Hubert a contesté la date de 993 (*L'architecture du Haut Moyen Age en France*, Paris, 1952, n° 131-132; *L'abbaye de Déols*, art. cité, p. 162, n° 2). La *Brevis historia S. Juliani Turonensis* est formelle : *anno DCCCCLXXXIV* (corriger 994) *ab incarnatione*

Domini. Circa hoc tempus Landegavis castrum a Fulcone comite constructur (Salmon, *Recueil...*, p. 228); cf. F. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet*, Paris, 1903, p. 174 et suiv... Vient de paraître : Marcel Deyres, *Le donjon de Langeais*, dans *Bulletin monumental*, t. 128, III, 1970, p. 179-193.

⁽²⁶⁾ *Anno Henrici XII et Roberti regis XVII, fecit Dulpitius dominus Ambasiae apud Ambasiam turrem lapideam tam altam quod exinde videre Turonis villam et ecclesiam confessoris* (Salmon, *Recueil*, p. 119 et p. 125 : *Sulpitius, dominus turris lapidea*). Cf. Louis Halphen, *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, Paris, 1906, p. 44.

⁽²⁷⁾ Cf. ci-dessus note 23.

⁽²⁸⁾ *Ibid.*

⁽²⁹⁾ P. Gasnault, *Le tombeau de saint Martin...*, art. cité, p. 65. — W. M. Newman, *Catalogue des actes de Robert II, roi de France*, Paris, 1937, n° 20 (24 octobre 996-1004), qui renvoie à Dom Housseau, t. II, 1^{re} partie, n° 334 : *abbatiam Sancti Petri Puellarum quae est sita in suburbio Castri Novi...*

On a expliqué de deux manières cette apparition du vocable *castrum novum*. Selon P. Gasnault « c'était... une manière de distinguer le monastère de Saint-Martin à Marmoutiers (*Majus monasterium Sancti Martini*) de la collégiale de Saint-Martin à Tours (*ecclesia Sancti Martini castro novo*) »⁽³⁰⁾; mais si l'hypothèse est acceptable pour *castro*, elle ne rend pas compte de *novo*.

Pour E. Mabilie on aurait voulu opposer le *castrum* de Saint-Martin à l'antique *castrum* de la cité⁽³¹⁾. Mais jamais la cité n'a été désignée par le terme de *castrum*, ce qui se vérifie pour d'autres villes⁽³²⁾, et de toute façon l'indication *in castello Sancti Martini*, en usage au x^e siècle, aurait été suffisante.

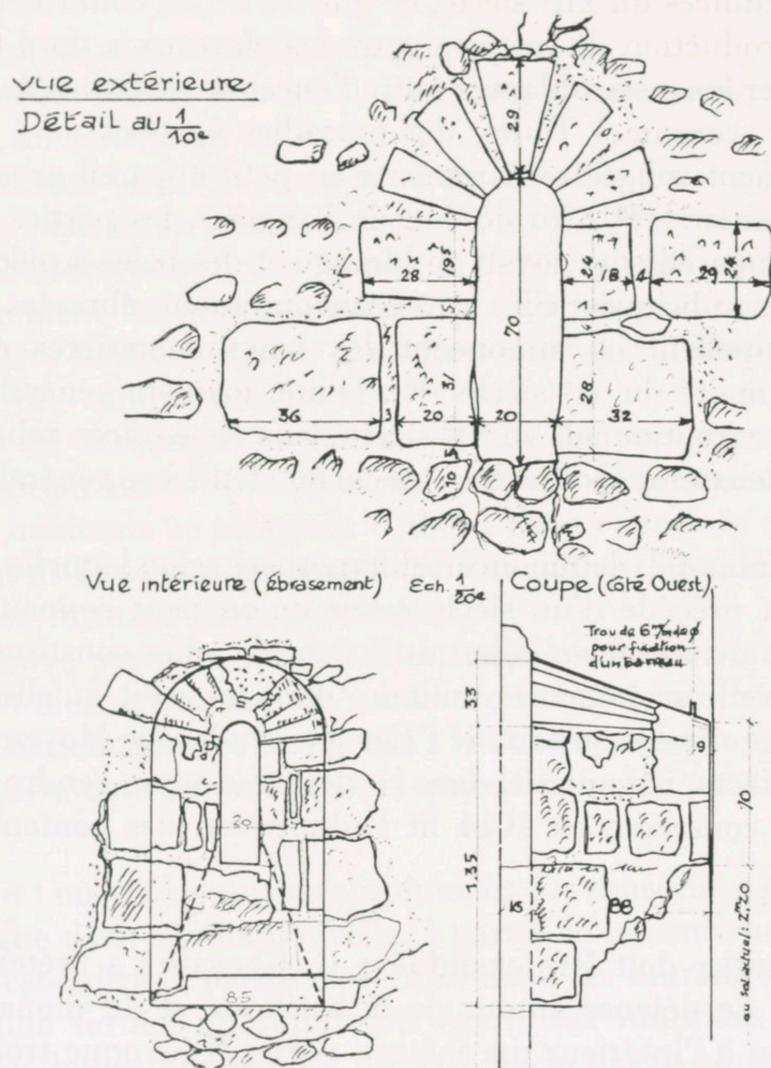


FIG. 8. — Châteauneuf, fenêtre meurtrière ouverte dans le mur nord :
vue extérieure (détail au 1/10); vue intérieure (ébrasement)
[éch. 1/20]; coupe (côté ouest).

En fait, comme l'a établi R. Aubenas, c'est du xi^e siècle « que datent de si nombreux noms de Châteauneuf que beaucoup de nos communes portent encore : on a voulu alors distinguer le *castrum vetus* ou *antiquum* — fossé et palissade — et le *castrum novum* établi en pierre selon les nouveaux principes de l'art de la guerre »⁽³³⁾.

⁽³⁰⁾ P. Gasnault, art. cité, p. 65. — ⁽³¹⁾ *Les invasions normandes...*, op. cit., p. 43. — ⁽³²⁾ F. Vercauteren, *Étude sur les civitates...*, op. cit., p. 352. — ⁽³³⁾ R. Aubenas, *Les châteaux forts...*, op. cit.

De sorte que, replacé dans le contexte historique, l'apparition de *novum castrum Sancti Martini* à la fin du x^e siècle constitue une forte présomption en faveur de l'hypothèse d'une reconstruction à cette époque. Comment, dans ces conditions, ne pas la mettre en relation avec celle de la nouvelle basilique, établie sur un plan plus vaste par le Trésorier Hervé (vers 1014) et qui dut entraîner la réfection du cloître ?

La description de l'enceinte que nous devons aux archéologues tourangeaux ne s'y opposerait pas.

Qu'elle soit antérieure au XIII^e siècle paraît clairement établi non seulement par la présence des cintres imbriqués dans les parties les plus récentes, mais aussi par l'intégration des murs de la courtine dans des édifices du XII^e siècle, ce que les textes confirment⁽³⁴⁾ ; mais il convient de se souvenir que l'introduction de briques entre les claveaux a duré tout le XI^e siècle. Il est très significatif d'engistrer les ressemblances entre l'enceinte de Saint-Martin et celle de l'abbaye de Déols où l'on trouve, comme à Tours, des murailles épaisses de 2 m environ, faites d'un noyau de blocage de ciment rougeâtre parementé en petit appareil grossier, et une tour ronde d'environ 4,50 m de diamètre⁽³⁵⁾. Au donjon de Langeais, les parties anciennes offrent aussi des parements en petit appareil sur noyau de blocage et des baies à piédroit en moyen appareil et gros joints, avec cintres imbriqués ; elles sont beaucoup moins ébrasées et plus larges que celles de Châteauneuf qui rappellent ou annoncent les baies-meurtrières des ouvrages militaires attribués à la deuxième moitié du XI^e siècle⁽³⁶⁾. D'une manière générale, mortier rose et petit appareil sont loin d'être exceptionnels au XI^e siècle dans les édifices religieux ou militaires⁽³⁷⁾ ; c'est seulement dans la deuxième moitié de ce siècle que tend à se généraliser l'emploi du moyen appareil.

Ainsi il convient, semble-t-il, de renoncer à l'hypothèse selon laquelle les puissantes murailles de Châteauneuf auraient précédé d'un siècle celles qu'on peut connaître ailleurs. Cependant, même rapportées à la fin du x^e ou au début du XI^e siècle, elles constituent un des exemples les plus précoces de la nouvelle architecture militaire dont on a dit qu'elle devait « transformer à bien des égards le paysage rural et urbain de l'Europe pendant le Moyen Âge »⁽³⁸⁾. Si la chronologie ici proposée est exacte, il faudrait, dans ce domaine aussi, rendre hommage au Trésorier Hervé dont la basilique consacrée en 1014 fit l'admiration des contemporains.

PROBLÈMES ANNEXES.

Un problème particulier doit être examiné : C. Chevalier a prétendu qu'il existait « une seconde ligne intérieure de défense autour de la basilique et du monastère, de manière à en faire une sorte de donjon à l'intérieur du château »⁽³⁹⁾. Il invoque trois sortes d'arguments :

1^o Cette fortification serait clairement désignée par certaines expressions contenues dans la lettre du roi Alphonse de Galice : *domum Sancti Martini munire... ejusque atria munire...*, et par des termes similaires du sermon attribué à Odon.

⁽³⁴⁾ Dr Giraudet, *Histoire de la ville de Tours*, t. I, p. 115. Au XII^e siècle, les habitants de Châteauneuf bâtirent en dehors des murs et jusque sur les murs mêmes. Le chapitre décida de faire abattre ces nouvelles constructions, mais en 1141, le roi Louis VII, de passage à Tours, fit remise des amendes et abandon des terrains.

⁽³⁵⁾ J. Hubert, *L'abbaye de Déols*, art. cité.

⁽³⁶⁾ Comme à Montbazon (dernière monogra-

phie : M. Deyres, *Le château de Montbazon au XII^e siècle*, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, XII^e année, n^o 2, avril-juin 1969).

⁽³⁷⁾ *Ibid.* Mortier rose aussi à Saint-Julien de Tours vers 1080, à Cormery, à Saint-Martin de Tours (transept), etc.

⁽³⁸⁾ J. Hubert, *L'abbaye de Déols*, art. cité, p. 164.

⁽³⁹⁾ M^{gr} C. Chevalier, *Les fouilles de Saint-*

2° Le plan du cloître dressé en 1762 par ordre du chapitre nous montrerait le mur intérieur se détachant au nord de la tour d'angle de la rue Baleschoux pour se diriger obliquement vers la tour Charlemagne sur laquelle il se serait appuyé, d'où C. Chevalier tire la conclusion qu'il est « matériellement certain que la tour Charlemagne est antérieure à la construction du mur d'enceinte avec lequel elle fut soudée pour lui servir de forteresse ».

3° Il dit enfin avoir retrouvé « les larges bases d'un mur en direction oblique dans la rue Saint-Martin au moment de l'établissement d'un égout en 1885... et encore en élévation dans le groupe de maisons qui s'étend entre la tour et la rue », et l'avoir vu « coupé et interrompu dans sa dernière partie par une chapelle qui s'est greffée sur la tour au XII^e siècle ».

Aucune de ces considérations n'enlève la conviction.

Les expressions *domum sancti munire...*, *atria munire* ne signifient pas autre chose que fortifier l'aire basilicale, au sens large du mot.

Le plan du cloître dressé en 1762 correspond au domaine de « la justice de Saint-Martin », comme dit la légende du plan de la ville dressé en 1751⁽⁴⁰⁾. Or il est clair que ce domaine juridique du XVIII^e siècle ne correspond pas au tracé de l'enceinte qui nous occupe, ni au sud ni à l'est, où il déborde largement les limites connues de l'ancien *castrum*. Il s'agit là sans aucun doute de modifications très tardives et rien n'autorise donc à considérer la partie nord de l'enceinte du cloître, en 1762, comme ancienne.

Enfin, aucun texte de chronique ne fait allusion à un prétendu rempart intérieur. Au contraire, le récit de l'assaut donné par Jean sans Peur à Châteauneuf donne à penser qu'il n'existait pas : tous les habitants se réfugient d'abord dans l'enceinte du *castrum*, puis dans la basilique elle-même dont ils bouchent les portes et fortifient les tours ; il n'est pas question d'une seconde ligne de défense formant donjon intérieur⁽⁴¹⁾.

Quant au mur retrouvé par C. Chevalier il est regrettable qu'il n'en ait laissé ni relevé ni description précise. Il est bien surprenant qu'aucun archéologue local ne l'ait jamais mentionné. En tout cas « si la tour Charlemagne est antérieure à la construction du mur », comme l'a soutenu C. Chevalier, il ne peut être daté à tout le moins que de la fin du XI^e siècle⁽⁴²⁾.

Deuxième problème : nous ne pouvons absolument pas souscrire à l'affirmation de Vaucelles selon laquelle on distingue dans la ville nouvelle, à partir de la construction de l'enceinte, deux parties : « Le cloître, c'est-à-dire la partie renfermée dans les murailles, et le *castrum* comprenant toute l'agglomération formée autour... sans égard aux murailles »⁽⁴³⁾. Quand des actes diplomatiques comme les bulles pontificales du XII^e siècle disent *claustrum vestrum usque ad muri cuneos*⁽⁴⁴⁾, c'est pour définir la juridiction du chapitre, non l'étendue du cloître. De même, quand on mentionne « les bourgeois de Châteauneuf habitant les paroisses de Saint-Pierre-le-Puellier, Saint-Denis, Sainte-Croix, Notre-Dame-de-l'Ecrignole, Saint-Clément, Saint-Simple,

Martin de Tours. Recherches sur les six basiliques successives élevées autour du tombeau de saint Martin, Tours, 1888, p. 92.

⁽⁴⁰⁾ Arch. dép. Indre-et-Loire. Le plan du cloître a été souvent reproduit, par exemple dans Dom Besse, *Le tombeau de saint Martin de Tours*, Tours-Paris, 1922, pl. I.

⁽⁴¹⁾ Salmon, *Recueil de chroniques...*, p. 142.

⁽⁴²⁾ La date de la tour Charlemagne, bâtie sur l'extrémité du croisillon nord du transept, fait problème. On accepte généralement le milieu du XI^e siècle. Nous la croyons plus jeune.

⁽⁴³⁾ E. R. Vaucelles, *La collégiale de Saint-Martin de Tours des origines à l'avènement des Valois*, Paris, 1908, p. 273.

⁽⁴⁴⁾ *Ibid.*, p. 273, note 2.

Saint-Saturnin et Notre-Dame-la-Riche», pour la plupart hors de l'enceinte, il faut entendre que le statut de Châteauneuf s'étendait aux bourgs périphériques. Qu'un certain flottement apparaisse par ce biais dans le vocabulaire n'enlève rien à la claire et habituelle juxtaposition des trois éléments fondamentaux : le cloître, noyau ecclésiastique, le quartier des marchands englobé lui aussi dans le *castrum* et les bourgs qui se développaient à l'entour.



FIG. 9.

Châteauneuf, fenêtre meurtrière ouverte dans le mur nord, ouverture extérieure.

En revanche, il convient de préciser que l'enceinte de 918, comme celle de l'an 1000, laissait en dehors une partie de l'ancien monastère (Saint-Clément, dit auparavant : *in monasterio*) et de nombreux établissements dépendant de la collégiale : Saint-Venant, Saint-Pierre-du-Trésor, Saint-Pierre-du-Chardonnet, Saint-Pierre-le-Puellier. Mais elle englobait au nord, et pour près de la moitié de la surface protégée, une zone située hors de l'ancien cloître, beaucoup

moins densément occupée par les églises ou oratoires et dont il est légitime de penser que c'était le quartier des commerçants et artisans, agriculteurs même, ce qu'il resta par la suite ⁽⁴⁵⁾. Si les riches bourgeois avaient participé à la dépense, comme le rapporte tel chroniqueur ⁽⁴⁶⁾, c'est évidemment qu'ils souhaitaient être protégés. De toute façon, il était normal de réserver dans l'enceinte une place aux activités économiques qu'impliquait le pèlerinage, ne serait-ce que pour en favoriser l'installation.



FIG. 10. — Châteauneuf, fenêtre meurtrière ouverte dans le mur nord, ébrasement intérieur.

⁽⁴⁵⁾ Cf. Giry, *Les établissements de Rouen* dans *B.E.H.E.*, fasc. 55, 1883, p. 184-205. Massiet du Biest, *Les bourgeois de Tours au XII^e siècle*, dans

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, t. 29, 1948, p. 348.

⁽⁴⁶⁾ A. Salmon, *Recueil de chroniques...*, p. 301.

On comprend cependant les faibles dimensions qui furent données au périmètre de l'enceinte : le *castrum* étant considéré comme un lieu de refuge éventuel, on ne jugeait pas nécessaire de l'étendre à toute l'agglomération ; il était d'ailleurs prudent de s'en tenir à des dimensions modestes sous peine de diluer la garnison et de favoriser les attaques par surprise ⁽⁴⁷⁾ ; enfin et surtout, on dut tenir compte des impératifs budgétaires, dont la vente d'une couronne d'or au roi de Galice, authentique ou légendaire, a conservé le souvenir, pour les travaux de la première enceinte. Peut-être même s'inspira-t-on là aussi du *castrum* de la cité de forme et de dimensions semblables, par révérence à tout ce qui était antique ou par souci de prestige.

(47) On l'avait bien vu en 903 quand les habitants de la cité furent débordés par la multitude des Normands : *cum pauci admodum essent (Turonici) cernentes Danorum multitudinem facto impetu ad*

murum usque prouere totoque nisu urbis sibi polliceri ingressum... (Salmon, *Recueil de chroniques...*, Supplément..., p. 10.)